

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00060

Numéro SIREN : 847 715 380

Nom ou dénomination : LE TOUQUET EQUIPEMENTS ET EVENEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 4789

Le 12 avril 2019 -4

Greffe du Tribunal

de Commerce de Boulogne-s/mc:

Dépôt n°

20190412

NOMINATION DU DIRECTEUR DU TOUQUET ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS
ET DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

du

26 JUIN 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le 12 avril, les membres du Conseil d'administration du Touquet Équipements et Événements se sont réunis à 15H, salle Suzanne Lenglen, Centre Tennistique, sous la présidence de Madame Lilyane LUSSIGNOL.

Membres présents :

Mme Lilyane LUSSIGNOL, M. Denis CALOIN, M. Michel FOUQUES, Mme Janick GOTGUELUCK, M. Patrick DOUSSOT, Mme Claire BARTHOLUS, M. Patrick GONET, M. Bernard BAUDOUX, M. Philippe FLAMENT, Mme Blanche BLONDEL.

Membres excusés et représentés :

M. Pierre BELLANGER donne pouvoir à M. Michel FOUQUES,
Mme Michèle BIUNDO donne pouvoir à M. Denis CALOIN,
M. Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Mme Lilyane LUSSIGNOL,
M. Pierre Eric REMOLEUX représenté par sa suppléante Mme Claire BARTHOLUS,
Mme Kate LANDRY représentée par sa suppléante Mme Blanche BLONDEL,

Membre excusé et non représenté :

M. Alexandre SAUVAGE,

Membre absent non excusé :

M. Jacques COYOT,

Madame la Présidente expose :

1°) que Monsieur François WARMÉ a été désigné au poste de Directeur du Touquet Équipements et Événements par le Conseil Municipal de la Ville du Touquet-Paris-Plage en date du 8 avril 2019 par délibération n° 2019-03-21;

2°) qu'il est aujourd'hui proposé d'approuver sa nomination à ce poste à partir du 1^{er} mai 2019 ;

3°) que sa rémunération à compter du 1^{er} mai 2019 sera fixée sur la base du 10^{ème} échelon du grade ingénieur en chef territorial, indice brut 977 ainsi que le versement des primes et indemnités dont le montant correspond au coefficient 2.4351 de l'indemnité de performance et de fonction prévue pour le cadre d'emplois des ingénieurs ;

4°) qu'il est ainsi proposé d'approuver cette rémunération et d'autoriser Mme la Présidente du Touquet Équipements et Événements à signer le contrat et les autres documents administratifs établis au nom de Monsieur François WARMÉ ;

5°) qu'il convient en conséquence et conformément à la délibération n°6 en date du 7 janvier 2019 de mettre fin à la nomination en qualité de Directeur de Mme Cécile FRANÇOIS au 30 avril 2019 ;

6°) qu'il est toutefois précisé que Mme Cécile FRANÇOIS aura délégation de signature en l'absence de ce dernier conformément à l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

7°) qu'il est précisé que pendant la période d'essai de M. François WARMÉ, tous documents et pièces devront être contresignés par Mme Cécile FRANÇOIS ;

LE TOUQUET ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS

Hôtel de Ville du Touquet – Boulevard Daloz - 62520 - Le Touquet-Paris-Plage

Tél. (33) 03 21 06 72 00 - Fax (33) 03 21 06 72 01

E-mail : contact@letouquet.com - www.letouquet.com

RCS 847 715 380 00014

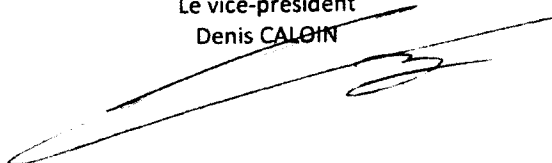
Vu les articles L 2121-29, L 2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2019-03-21 du Conseil Municipal du Touquet-Paris-Plage du 8 avril 2019 relative à la désignation du Directeur du Touquet Équipements et Événements ;
Vu le Décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut du cadre d'emploi des ingénieurs et chefs territoriaux ;
Vu le Décret n° 2016-202 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs en chef territoriaux ;
Vu le Décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2000 ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2011
Vu les statuts du Touquet Équipements et Événements ;

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :
Décident à l'unanimité des présents et représentés,

- 1°) d'approuver la nomination de Monsieur François WARMÉ au poste de Directeur du Touquet Équipements et Événements, à compter du 1^{er} mai 2019 ;
- 2°) d'approuver sa rémunération selon les modalités décrites ci-dessus ;
- 3°) d'approuver la fin de nomination de Madame Cécile FRANÇOIS au poste de Directeur du Touquet Équipements et Événements au 30 avril 2019 ;
- 4°) d'approuver la délégation de signature donnée à Mme Cécile FRANÇOIS ;
- 5°) d'adresser ampliation de la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Montreuil-sur-Mer et à Monsieur le Trésorier du Touquet-Paris-Plage

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du
T.E.E. « Le Touquet Équipements et Événements »

Le vice-président
Denis CALOIN



LE TOUQUET ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS

Hôtel de Ville du Touquet – Boulevard Daloz - 62520 - Le Touquet-Paris-Plage
Tél. (33) 03 21 06 72 00 - Fax (33) 03 21 06 72 01
E-mail : contact@letouquet.com - www.letouquet.com
Rcs 847 715 180 00014



Greffes du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° 2019A4785
du 26 JUIN 2019

Département
du Pas-de-Calais

RCS Boulogne s/M

Arrondissement
de Montreuil S/Mer

N° Réf. :
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton
d'Etaples S/Mer

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 28 janvier, à 9 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Ville du TOUQUET-PARIS-PLAGE, convoqués le 21 janvier 2019, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lilyane LUSSIGNOL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Karine LEBOURLIER, M. Michel FOUQUES, Mme Sophie MOREL, M. Paul DUMONT, Mme Madeleine DERAMECOURT, MM. Philippe HAGNERÉ et Pierre BELLANGER, Adjoint au Maire, M. Gérard DESCHRYVER, Mmes Michèle BIUNDO et Janick GOETGHELUCK, MM. Jacques COYOT et Daniel FASQUELLE, Mme Marielle PARENT, MM. Hugues DEMAY et Franck LEMAÎTRE, Mme Angélique SCHNEIDER, MM. Francis BESSON, Léonce DEPREZ et Pierre CLÉMENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Denis CALOIN, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme Lilyane LUSSIGNOL, Maire ; Mme Valérie BLANQUEFORT, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. Michel FOUQUES, Adjoint au Maire ; Mme Patricia HÉNO, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. Franck LEMAÎTRE, Conseiller municipal ; Mme Émilie DOCQUIERT, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. Daniel FASQUELLE, Conseiller municipal ; Mme Juliette BERNARD, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. Francis BESSON, Conseiller municipal ; M. Luc CARBILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. Léonce DEPREZ, Conseiller municipal.

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :

M. Jean-Philippe BATAILLE, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Michel FOUQUES, Adjoint au Maire.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-06-07b
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE LE TOUQUET ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS

Madame le Maire expose :

- 1°) que suite à l'approbation des statuts de la régie personnalisée dénommée Le Touquet Équipements et Événements et conformément à ceux-ci, il appartient au Conseil municipal, sur proposition du Maire, de désigner les membres du conseil d'administration de la régie.
- 2°) qu'au sein du conseil d'administration, les membres représentant le Conseil municipal détiennent la majorité des sièges.
- 3°) que ce conseil d'administration comprend 15 membres délibérants parmi lesquels :
 - 8 représentants du Conseil municipal,
 - et 7 membres titulaires représentant les professions et associations intéressées à l'économie touristique et à l'animation de la station notamment dans les domaines suivants : l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat, les associations sportives, les associations culturelles, les agences de voyage, les casinos, les commerces, le Syndicat d'Initiative. Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
- 4°) que le mandat des membres du conseil d'administration est lié à celui du Conseil municipal. Ce mandat expire lors de l'installation du Conseil municipal suivant le renouvellement général du Conseil municipal.
- 5°) que le Conseil municipal a désigné le 12 novembre 2018 les membres composant le conseil d'administration du Touquet Équipements et Événements.
- 6°) qu'à la demande des services de la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-mer, il est nécessaire d'apporter un certain nombre de précisions, compléments et modifications à la délibération précitée, à savoir : la qualité des membres choisis parmi les représentants des professions et associations intéressées à l'économie touristique et à l'animation de la station leur permettant de siéger au conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, L 2122-10 et R 2221-1 à R 2221-52,

Vu la délibération n° 2018-06-06 du Conseil municipal du Touquet-Paris-Plage en date du 12 novembre 2018 relative à la dissolution de l'ÉPIC Le Touquet-Paris-Plage Tourisme,

Vu la délibération n° 2018-06-07a du Conseil municipal du Touquet-Paris-Plage en date du 12 novembre 2018 relative à la création et à l'approbation des statuts du Touquet Équipements et Événements,

Vu la délibération n° 2019-01-09a du Conseil municipal du Touquet-Paris-Plage en date du 28 janvier 2019 modifiant la délibération n° 2018-06-07a en date du 12 novembre 2018 relative à la création et à l'approbation des statuts du Touquet Équipements et Événements,

Vu les statuts modifiés du Touquet Équipements et Événements approuvés par délibération n° 2019-01-09a du Conseil municipal du Touquet-Paris-Plage en date du 28 janvier 2019,

Vu la lettre de Madame la Sous-Préfète de Montreuil-sur-mer en date du 20 décembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission plénière en date du 25 janvier 2019.

.../...

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

DÉCIDE par 22 Voix Pour, 2 Voix Contre (M. Francis BESSON et Mme Juliette BERNARD) et 2 Abstentions (MM. Luc CARBILLET et Léonce DEPREZ),

1°) de désigner pour siéger au conseil d'administration du Touquet Équipements et Événements :

- au titre des représentants du Conseil municipal :
 - Madame Lilyane LUSSIGNOL,
 - Monsieur Daniel FASQUELLE,
 - Monsieur Denis CALOIN,
 - Monsieur Michel FOUQUES,
 - Monsieur Pierre BELLANGER,
 - Madame Michèle BIUNDO,
 - Monsieur Jacques COYOT,
 - Madame Janick GOETGHELUCK.
- au titre des représentants des professions et associations intéressées à l'économie touristique et à l'animation de la station :
 - pour les associations sportives :
 - M. Patrick DOUSSOT (titulaire), membre de l'association Le Touquet Tennis Club, et M. Alexandre KORBAS (suppléant), président de l'association Touquet Opale Longe Côte et marche nordique,
 - M. Bernard BAUDOUX (titulaire), président d'honneur de l'association Enduropale du Touquet Organisation, et M. Charles DEBRUYNE (suppléant), directeur du Golf du Touquet.
 - pour l'hôtellerie :
 - M. Pierre-Éric RÉMOLEUX (titulaire), hôtelier, et Mme Claire BARTHOLUS (suppléante), hôtelière.
 - pour les associations culturelles :
 - M. Patrick GONET (titulaire), président du Touquet Automobiles de collection, et Mme Gisèle LANVIN (suppléante), présidente de l'association Femmes responsables,
 - Mme Kate LANDRY (titulaire), membre de l'association Le Club du Vin au Féminin, et Mme Blanche BLONDEL (suppléante), trésorière du Syndicat d'Initiatives.
 - pour la vie économique et l'artisanat :
 - M. Philippe FLAMENT (titulaire), chef d'entreprise, et M. Laurent BRULOY (suppléant), chef d'entreprise.
 - pour les commerçants :
 - M. Alexandre SAUVAGE (titulaire), président de l'Union Commerciale, Libérale et Artisanale du Touquet-Paris-Plage (UCLAT), et Mme Mélanie MONORY (suppléante), commerçante au Touquet-Paris-Plage.

2°) d'adresser ampliation de la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Montreuil-sur-mer et à Monsieur le Trésorier du Touquet.

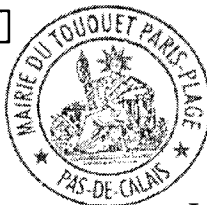
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

062-216208264-20190129-2019-01-09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2019



Le Maire,

Lilyane LUSSIGNOL
Lilyane LUSSIGNOL